

Edito

L'été a été chaud, et pas seulement du point de vue de la météo. Si on en croit le journal [« Le Monde »](#) dans son édition du 28 juillet, il a fallu que l'État mette la main à la poche pour qu'on ait nos payes versées en juillet. Une fois encore, l'État a décidé de « sauver » l'AFPA, mais pour combien de temps ? Car cette technique qui nous laisse crever par asphyxie pour nous donner une gorgée d'oxygène au dernier moment, d'une part dégrade notre santé, mais surtout ne produit aucun bénéfice ni à court ni à long terme. Depuis le temps que l'État nous subventionne d'une manière déguisée ou d'une autre (plan 500 000, prépa compétences entre autres), ça lui revient quasiment aussi cher que du temps de la subvention (avant 2005), mais avec les résultats en moins sur la qualification des chômeurs et leur retour à l'emploi. Surtout que depuis tout ce temps, les Conseils Régionaux ont prouvé – toutes lignes politiques confondues – toute la considération qu'ils avaient envers « les plus éloignés de l'emploi » : rien à battre. Il suffit de voir le montant que le CRIF, Conseil Régional d'Ile de France, accorde à la formation AFPA dans son dernier appel d'offres : tout juste un peu plus du tiers de l'enveloppe qu'elle touche de l'État pour assurer cette mission (cf. Brèves de CRE).

La chaleur et la coupure estivales auront aussi permis au gouvernement de passer en loucedé la réforme de la formation professionnelle : le 1^{er} août, la loi « Avenir professionnel » a été définitivement adoptée. Au programme : fin d'un crédit d'heures pour se former, mais en échange, chaque salarié bénéficiera d'un chèque formation, qu'il pourra dépenser comme il l'entend. Bon, c'est pas avec 500 € par an qu'il pourra avoir les mêmes formations qu'avec les 24 heures annuelles du CPF. Mais Pénicaud a tout prévu : « Lorsque le coût de cette formation est supérieur au montant des droits inscrits sur le compte [...] le compte peut faire l'objet, à la demande de son titulaire, d'abondements en droits complémentaires pour assurer le financement de cette formation. Ces abondements peuvent être financés notamment par :
1° Le titulaire lui-même ; ... » (L.6323-4 Code du Travail)
Bref, chômeur en reconversion sera un nouveau signe extérieur de richesse.

Juillet-Août 2018

Brèves de CRE

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DU CRIF (PRFE) :
DU BOULOT, MAIS PAS TROP !**

Les résultats qui sont tombés restent néanmoins provisoires. Au 31 août, seulement 5 notifications de rejet sont parvenues à l'AFPA. Il faut toujours attendre les notifications d'admission du CRIF (validées par leur service juridique) pour que leur service formation puisse à son tour nous faire parvenir les bons de commande. Mais là-bas comme partout, on supprime des emplois, alors ça traîne un peu.

À ce stade, l'AFPA serait retenue sur seulement 65 des 93 lots déposés. Ce qui correspondrait à un périmètre de commande de 16,28 millions d'euros (3 243 places et 1,66 millions d'HTS). Nous sommes passés sous la barre symbolique des 10 euros par heure de formation, mais il faudra faire avec : *If you pay peanuts, you get monkeys* disent les anglo-saxons. Pour rappel, le périmètre de réponse était de 21,76 millions d'euros (4428 places et 2,25 millions d'HTS).

Les résultats de l'appel d'offres 2018 comparés à la notification 2017 sont en baisse de 24% (avec des disparités importantes selon les domaines, pouvant aller jusqu'à 75% ou 100% de perte respectivement sur les métiers de l'hôtellerie – restauration et la médiation).

On remarque également qu'on enregistre une chute de 45% en rapport à la notification 2014/2016. Un niveau estimé de commande de 16,28 millions d'euros pour un niveau de notification de 31 millions d'euros en 2014/2016. Mais gardons quand même en mémoire que les 45 millions de la subvention de l'AFPA transférés de l'État vers le CRIF continuent de l'être. La part qui revient aujourd'hui à l'AFPA est de 36,17% quand le taux de chômage continue lui de progresser. Mais alors, où va le reste ? Question purement rhétorique.

PLATE-FORME DE MOBILITÉ :**1, 2, 3 (REFUS) ... PARTEZ !**

Nouvelle mise en œuvre de la novlangue à l'AFPA : on ne dit plus « plateforme de mobilité » mais « plateforme d'activité ». Le seuil critique pour ouvrir une formation est de 5 stagiaires, mais ça dépend. Sous ce seuil, la formation n'ouvre pas, mais ...

.../... là encore, ça dépend. De ce fait, les formateurs qui se retrouveront sans activité sont reçus par leur hiérarchique et inscrits sur la plateforme « d'activité », pour la durée de leur inactivité.

Les centres (en région et hors région) qui auront des besoins pourront venir faire leur marché en ligne, et si un formateur inscrit a le profil requis, le centre en question pourra le mettre dans son panier.

Le formateur aura quand même la possibilité de refuser ... 3 fois. Au bout de 3 refus, la procédure de licenciement, pour motif personnel, sera enclenchée. Mais là-aussi, ça va dépendre.

FORMATEURS, MANAGEURS, DIRECTEURS : LA VALSE À 3 TEMPS.

Au moment où l'on va remplir la « plateforme d'activité » avec des formateurs qui se retrouvent sans activité, l'AFPA recherche et recrute des managers de formation à l'externe :

- Une manageure vient d'arriver sur le centre de Paris,

- un manager (en CDD) vient remplacer un manager CDI démissionnaire sur le centre de Bernes sur Oise.

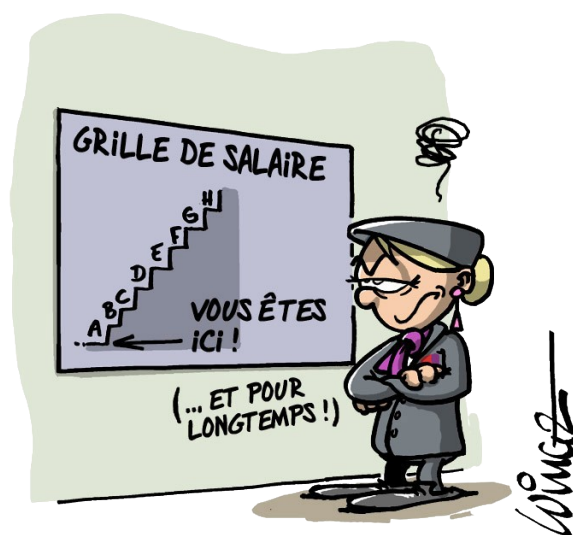
On apprend également que le directeur des centres Evry/Ris et Lardy va également devenir le directeur, par intérim, des centres du 92 (Meudon/Nanterre/Plessis). Il devait probablement être en sous activité sur le 91, mais heureusement, cette nouvelle mission va lui permettre d'échapper à la plate-forme de mobilité.

RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE HOMMES/FEMMES : RIEN DE NOUVEAU AU NIVEAU DE L'ÉGALITÉ

Comme d'habitude, rien ne bouge vraiment quant à la discrimination salariale entre les hommes et les femmes. Ah si ! L'écart de salaire s'est considérablement réduit pour la classe 14 : 530 € d'écart en 2016, il a fondu à 13 € d'écart en 2017 pour un AIB moyen à 5190 € mensuels. Mais d'après la directrice régionale, il s'agit principalement d'une histoire de moyenne : les femmes aux plus bas salaires ayant quitté l'AFPA, ça a fait mécaniquement remonter la moyenne des femmes qui sont restées, et donc participé au rattrapage. Merci qui ?

Augmentations de salaire : y'en n'a pas pour tout le monde !

Mais qu'on se rassure, les premiers de cordée ne font pas partie des oubliés. Avant l'augmentation de salaire obtenue par la dégre en avril (part fixe passée de 165 à 173 k€ par an), le bilan social 2017 nous apprend qu'elle n'a pas été la seule à avoir eu du rab'. Ainsi, la rémunération globale mensuelle du top 10 d'IdF est passée de 71 k€ par mois (à eux 10) à 74,5 k€ par mois. Soit un petit 5 % de progression. Pas mal pour une boîte dont on n'arrête pas de dire qu'elle est en quasi faillite. Pendant ce temps là, la NAO (négociation annuelle obligatoire) va reprendre le 3 octobre, et la direction générale a déjà annoncé qu'elle ne donnerait rien. Le ruissellement est bloqué à la source. Avec une inflation à 1,2 % en 2018, le cumulé depuis la dernière augmentation (2011) va passer à 8,1 % (données INSEE), soit autant de pouvoir d'achat en moins pour les salariés, en gros, l'équivalent de la suppression du 13ème mois. Cependant, il reste un moyen de débloquer les fonds : y aller tous ensemble et secouer le cocotier jusqu'à ce qu'il en tombe quelque chose.



<i>Pour trouver un représentant SUDFPA-Solidaires en Ile de France</i>	
Paris : Martine GLEYZE	Nanterre/Meudon/Plessis : François DUVAL
DRIF : Jean-Marc CELLIER	Stains/Gonesse : Richard LALAU
Champs/Meaux : Nathalie LE VANNIER	Créteil : Bernard BONNET
Évry-Ris/Lardy : Jean DUFAU	Bernes / SOA : Pascal GRANDIN

SUD FPA Ile de France - 1 rue de la Citoyenneté - 93240 STAINS - <http://sudfpa.net>